

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 10 mars 2026

Le 10 mars 2026, à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Val 81, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

### Membres présents :

M. VIGROUX Didier, Mme GAUSSERAND Dominique, Mme VIGROUX Myriam, M. GAVALDA Guy, M. NÈGRE Daniel, M. MIOT Bernard, M. ALMAYRAC Jean-Jacques, M. ASSIÉ Gilbert, Mme FABRE Delphine, M. PUEL Sébastien, M. ALBAR Eric, Mme BARRAU Françoise, Mme THOMAS Geneviève (jusqu'à la délibération n° 2026/18), M. RIVA Charles, Mme DELPERIE Laurence, Mme GOMEZ Ghislaine, M. ROUDIER Didier, M. LAGALY Jean-Philippe, M. PASTUREL Nicolas, Mme ROBERT Christine, M. IMBERT Joël, Mme DEYMIE Christine, Mme FRAYSSINET Emilie, M. TREMOLIERES Alain, Mme SOLIER Hélène, M. CRAYSSAC Claude.

### Membres représentés :

Mme BAYSSE Nicole (pouvoir à M. ASSIÉ Gilbert), Mme THOMAS Geneviève (pouvoir à Mme BARRAU Françoise à partir de la délibération n° 2026/19), Mme GUIBELIN Aude (pouvoir à Mme GOMEZ Ghislaine), Mme CHAZOTTES Fabienne (pouvoir à Mme FABRE Delphine), M. TARROUX Hervé (pouvoir à M. GAVALDA Guy), Mme VERGNES Nelly (pouvoir à Mme VIGROUX Myriam), M. BENEDET Jean-Pierre (pouvoir à Mme SOLIER Hélène).

### Membres excusés :

Mme LAVAL-BARBANCE Ghislaine, M. ANDREOLLO Bernard.

### Secrétaire de séance :

Mme VIGROUX Myriam.

## DELIBERATION N° 2026/19

### **Demande de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet de désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn**

Membres en exercice	34
Quorum	18
Membres présents	25
Membres représentés	7
Membres avec voix délibérative	32

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn (CDG 81) a adressé un courrier, à toutes les collectivités affiliées, pour qu'elles se prononcent sur la demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Les collectivités affiliées disposent d'un délai de 2 mois après réception du courrier pour faire valoir leur éventuelle opposition par délibération de l'organe délibérant.

À défaut de délibération notifiée avant cette échéance, l'avis sera réputé favorable.

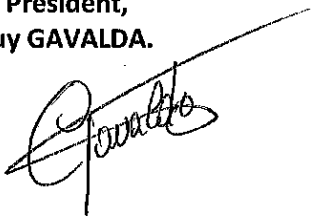
Suite à cet exposé, Monsieur le Président invite l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 17 voix pour, 0 voix contre et 15 abstentions, émet un avis défavorable à la demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet du CDG 81.

---

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président,  
Guy GAVALDA.**



**La Secrétaire de séance,  
Myriam VIGROUX.**



Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le 19/03/2026
ID : 081-248100497-20260310-2026DEL19-DE